

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :
ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VERT-LE-GRAND**

NOMBRE DE MEMBRES

Attérents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	19

DATE DE LA CONVOCATION

9 avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2026

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

L’an deux mille vingt-six, le 16 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MARAIS, Maire,

Présents : M Thierry MARAIS, M Christophe RICHARD, Mme Cécile GROENINCK, M Emmanuel HUET, Mme Sandrine DERYCKE, M Thierry BOUGAULT, Maires adjoints, Mme Rosa FISCHER, M Bruno NICOLAS, Conseillers Municipaux Délégués, Mme Emilie PEROUX, M Claude RAULIN, Mme Stéphanie VIROLE, M Nicolas FLEURY, Mme Michèle MAUNY, M Tomàs ABRANTES, Mme Sarah STOEBNER, M Romuald AMIOT, M Olivier JOSSE, Mme Marie-Andrée LECHARTIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Cynthia VERGER NOGUEIRA (pouvoir à M NICOLAS, sauf pour le point n°18, pouvoir à Mme STOEBNER).

M Christophe RICHARD est désigné secrétaire de séance.

N° 2026/12

OBJET :

Désignation des délégués titulaire et suppléants représentant la commune au SIARCE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21 et L2121-23,

VU les élections municipales qui se sont tenues le 15 mars 2026,

VU l’article 11 des statuts du Syndicat Intercommunal d’Aménagement, de Rivières et du Cycle de l’Eau (SIARCE) au terme duquel le syndicat est administré par un comité constitué de délégués titulaires élus par les conseils municipaux à raison d’un délégué par commune,

VU l’article 11 des statuts du SIARCE qui prévoit également que chaque collectivité élit le double de délégués suppléants que de délégués titulaires,

CONSIDERANT que la commune a délégué au SIARCE les compétences au titre des eaux pluviales urbaines, du gaz, de l’électricité et des infrastructures de recharge de véhicules électriques,

CONSIDERANT par conséquent qu’il appartient aux élus du conseil municipal de procéder à la désignation d’un délégué titulaire et de deux délégués suppléants appelés à siéger au sein du comité du SIARCE,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE en application de l’article L2121-21 du CGCT de ne pas recourir au scrutin secret.

PREND acte des candidatures suivantes :

Thierry MARAIS

Christophe RICHARD

Thierry BOUGAULT

Olivier JOSSE

PROCEDE à l’élection des membres élus au sein du conseil municipal pour siéger au sein du Comité du SIARCE.

- | | |
|--|----|
| a- Nombre de votants (enveloppes déposées) : | 19 |
| b- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : | 0 |
| c- Nombre de suffrages blancs : | 0 |
| d- Nombre de suffrages exprimés (b – c – d) : | 19 |

Nombre de voix obtenues :

Thierry MARAIS,	19 voix
Christophe RICHARD	19 voix
Thierry BOUGAULT	19 voix
Olivier JOSSE	2 voix

DESIGNE pour représenter la commune de VERT-LE-GRAND au sein du SIARCE :

Thierry MARAIS, délégué titulaire

Christophe RICHARD et Thierry BOUGAULT, délégués suppléants

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture d'EVRY

Le 20.11.26.....

Publiée ou notifiée le

.....

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME PAR

Le Maire

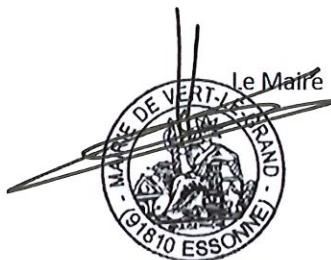
Fait et délibéré les jours, mois an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME

Vert-le-Grand, le 16 avril 2026

Le Secrétaire de séance,



Christophe RICHARD



Le Maire

Thierry MARAIS